

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 13 janvier 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le treize janvier à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le cinq janvier deux mille quinze, se sont réunis salle des fêtes de la commune de Musigny, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. - GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. - DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. — LOISEAU M. - ROUHETTE M. — LHOMME J-L. - LEFEVRE C. - PORCHERET P. - GOBBO P. - LIBRE M. - HENRY-DESCAMPS M.- L'HOSTE A. - MILLOT J. - GAILLOT J. - BOULEY J-L. - ANDRE J. - DESBOIS M. - PEREIRA J. - MAITRE M-R. - RENAULT F. - BIGEARD A. - MOINGEON A. - BELORGEY A. - LIEBAUT R.- GUINIOT A. - PARFAIT J-F. - ACOULON J. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

DUFOUR M-B. - NIVOIS C. - MEURIOT P. (procuration à BOULEY J-L) - DECOMBARD J. — GRANDBOUCHE E.

Le Président remercie Monsieur BIGEARD, Maire de Musigny, de recevoir le Conseil communautaire dans la salle des fêtes de sa commune.

Monsieur BIGEARD présente ses vœux à l'assemblée ainsi que le bilan des travaux effectués sur sa commune en 2014 et les projets de 2015.

Monsieur le Président invite l'assemblée à effectuer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de la semaine dernière.

Monsieur le Président excuse Mesdames FRACKOWIAK JACOBS et BARRAUD ainsi que Monsieur le Député SUGUENOT.

Le Président ouvre la séance à 17h 40 mn et procède à l'appel des délégués.

Monsieur BIGEARD est désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués titulaires présents : 35 + 2 suppléants soit 37

Nombre de délégués absents : 5

Quorum : 19

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes : 38

Création d'une commission des affaires scolaires, périscolaires et élection d'un Vice-président

Lors de la séance du 30 avril 2014, le Conseil communautaire a créé une commission chargée d'apporter une réflexion en matière de rythmes scolaires.

Au regard de la modification des statuts de la collectivité et la prise de la compétence scolaire, le Président propose aux conseillers communautaires de dissoudre la commission existante et de créer une commission dénommée « affaires scolaires et périscolaires ».

Il précise que la compétence a été acquise à la majorité des 2/3 : dix-sept communes ont adopté la modification des statuts et trois l'ont rejetée (Clomot, Jouey et Vievy).

A ce jour, l'EPCI est en attente de l'arrêté préfectoral actant ce transfert de compétence.

Le Président informe les Conseillers communautaires que cet après-midi les membres de la commission « rythmes scolaires » ont travaillé sur le transfert des personnels non enseignants et techniques vers la Communauté de communes.

Cette mission représente l'enjeu de cette nouvelle année et il faudra être opérationnel au 1^{er} septembre 2015. A cet effet, Monsieur le Président souhaite, afin de l'épauler dans cette mission, qu'un nouveau Vice-président soit élu et en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Il fait appel à candidatures auprès de l'assemblée.

Madame DESBOIS se porte candidate à la condition d'être remplacée à son siège de déléguée au centre social.

Monsieur le Président demande donc aux Conseillers communautaires si l'un d'eux serait intéressé pour reprendre la place de Madame Desbois au sein du centre social. Madame CLERGET se porte volontaire.

Le Président soumet au vote la candidature de Madame DESBOIS au poste de Vice-présidente de la Communauté de Communes.

Votants : 38

Pour : 38

A l'unanimité, Madame DESBOIS est élue Vice-présidente de la Communauté de communes, chargée des affaires scolaires et périscolaires.

Création d'un budget annexe scolaire et périscolaire

Parallèlement à la création d'une nouvelle commission scolaire et périscolaire, Le président informe les Conseillers communautaires de la nécessité de créer un budget annexe afin de pouvoir isoler les dépenses et recettes afférentes à ce service.

Votants : 38

Pour : 38

Ecole de musique – création d'un comité de pilotage

Le Président informe les Conseillers communautaires que par courrier du 14 décembre dernier, les parents des élèves de l'école de musique lui ont fait part de leur inquiétude quant au devenir de l'école et sur les travaux qui doivent s'effectuer dans l'ancienne gare. Le Président leur a répondu qu'il est

attaché à l'école de musique et à son développement. Quant aux travaux à venir, plusieurs solutions d'accueil sont à l'étude, elles seront soumises aux différents acteurs de l'école de musique.

Le Président a également reçu un collectif d'usagers de l'école de musique, dont le porte parole est Monsieur JACOTOT.

Après avoir écouté et analysé les avis de chacun et afin de développer l'attractivité de l'école de musique, le Président propose de créer un comité de pilotage composé de trois élus du Conseil communautaire, de trois représentants des parents d'élèves et d'un ou deux représentants des enseignants.

Il demande aux élus qui souhaite intégrer ce comité.

Mesdames CLERGET, BRIEZ, DUFOUR, HENRY et Monsieur BELORGEY se portent candidats.

Le Président soumet au vote les candidatures.

CLERGET : 27

BRIEZ : 14

BELORGEY : 28

DUFOUR : 17

HENRY : 25

Monsieur BELORGEY, MESDAMES CLERGET et HENRY sont élus au comité de pilotage de l'école de musique.

Modifications des délégations de compétences au bureau communautaire

Afin d'optimiser la gestion du personnel et assurer la continuité du service, le Président propose aux Conseillers communautaires d'élargir les compétences attribuées au Bureau et l'autoriser à ouvrir le cadre d'emploi et assurer le renouvellement des contrats.

Votants : 38

Pour : 38

Fourniture d'énergie – Signature d'un contrat de fourniture d'électricité

Le Président informe les Conseillers communautaire que les tarifs de vente de l'électricité pour les sites ayant une puissance supérieure à 36 KVA seront supprimés au 31 décembre 2015.

Le gymnase étant concerné par cette nouvelle réglementation, il est nécessaire de souscrire un nouveau contrat effectif au 1^{er} janvier 2016.

Le Président propose de signer un contrat avec la société EDF pour une durée de 24 mois aux tarifs suivants :

Abonnement	35,34€/ mois
Eté HC	3,282 €/kWh
Eté HP	4,650 €/kWh
Hiver HC	4,392 €/kWh
Hiver HP	5,995 €/ kWh

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor pour l'exercice 2014

Le Conseil communautaire décide de reporter cette délibération au prochain Conseil communautaire.

Signature d'une convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle et supervision des coordinatrices du RAM.

Les animatrices des Relais d'Assistantes Maternelles sont organisées en réseau et dans ce cadre elles effectuent un travail d'analyse des pratiques professionnelles avec Madame SCHERRER, psychologue, formatrice petite enfance.

L'objectif de cette rencontre est d'échanger de manière interactive sur la pratique d'animation et de coordination en RAM.

Ces échanges s'effectuent sous forme d'ateliers (six par an) pour un coût qui s'élève à 199,20 € pour 2015.

Il convient d'acter par convention l'intervention de Madame SCHERRER.

Votants : 38

Pour : 38

Passation d'une convention avec le RPI Clomot-Allerey-Jouey et le Conseil Général de la Côte d'Or pour la fourniture de repas aux élèves du RPI

Le Président propose aux Conseillers communautaires de reporter ce point à un prochain Conseil communautaire.

Informations diverses

- Le Président informe les Conseillers communautaires de la signature d'un contrat de maintenance avec la société MAGNUS – BERGER LEVRAULT, fournisseur de nos logiciels compta, paie et petite enfance.
- La Communauté de communes a décidé de s'associer à la Communauté de communes de l'Auxois Sud afin d'acquérir des composteurs ; le cahier des charges sera rédigé par cette dernière.
- Marché d'assistance de maîtrise d'œuvre : un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre global pour les Communauté des communes de l'Auxois Sud, du canton de Bligny-sur-Ouche et du Pays d'Arnay devrait voir le jour en 2016. Pour 2015, dans l'attente de cette mutualisation de la voirie, le Président propose aux communes de lancer la consultation des marchés de travaux dès que ces dernières auront estimé le montant des travaux.

La séance étant épuisée, elle est close à 19 heures.

Le Président,

Jérôme SOUPART